

ÉTANG DU VAL DE PERSAN

NO KILL TOUTES ESPÈCES



GÉNÉRALITÉS

- ÉTANG DE 2NDE CATÉGORIE, LA RÈGLEMENTATION GÉNÉRALE S'APPLIQUE.
- ÉTANG RÉSERVÉ AUX TITULAIRES D'UNE CARTE DE PÊCHE DU VAL-D'OISE OU INTERFEDERALE EHGO.
- LES POSTS DE PÊCHE DOIVENT ÊTRE SYSTÉMATIQUEMENT NETTOYÉS EN FIN DE PARTIE DE PÊCHE.
- LES CHIENS DOIVENT ÊTRE ATTACHÉS OU TENUS EN LAISSE.
- LA BAIGNADE ET LES FEUX SONT STRICTEMENT INTERDITS.
- LES ENGINS MOTORISÉS SONT INTERDITS AUTOUR DE L'ÉTANG (MOTO, QUAD ETC...).

LA RÈGLEMENTATION PÊCHE

- NO KILL TOUTES ESPÈCES SUR L'ÉTANG : TOUS LES POISSONS DOIVENT ÊTRE REMIS À L'EAU AU PLUS VITE ET DANS LES MEILLEURES CONDITIONS POSSIBLES (HORMIS LES POUR LES ESPÈCES SUSCEPTIBLES DE PROVOQUER DES DÉSÉQUILIBRES BIOLOGIQUES : ÉCREVISSE AMÉRICAINE, POISSON-CHAT, PERCHE-SOLEIL).
- PÊCHE AU VIF ET PÊCHE DE NUIT INTERDITES.
- TROIS CANNES (AU COUP), 3 BALANCES, AMORÇAGE LÉGER ET BATEAU-AMORÇOIR AUTORISÉ.

FLOAT TUBE AUTORISÉ

- UNIQUE EMBARCATION AUTORISÉE : LE FLOAT TUBE.
- MAXIMUM 8 FLOATS TUBES SUR L'ÉTANG.
- PORT DU GILET DE SAUVETAGE OBLIGATOIRE.
- LES PÊCHEURS DU BORD SONT PRIORITAIRES SUR LES POSTS.
- ACCÈS STRICTEMENT INTERDIT SUR LES ÎLOTS.
- REGAGNER LA BERGE EN CAS DE CONTRÔLE OU DE MÉTÉO CRITIQUE/SITUATION DANGEREUSE.

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UNE QUELCONQUE INFRACTION AU RÈGLEMENT, NOUS VOUS DEMANDONS DE BIEN VOULOIR CONTACTER LE GARDE DE PÊCHE.

NUMÉRO DU GARDE DE PÊCHE : 06 33 55 63 11

CONTACT : 01 30 39 94 56